



Sommaire

Résolution Fêtes des Mères/Pères

Résolutions : «Prestation Solidarité 2020» et «Prorogation délai d'arrêté et approbation des comptes annuels 2019»

Rapport d'activité annuel 2019 de l'assistante sociale

Information des élus sur le projet d'adaptation de la Direction Marketing/Formation

Ce CSE s'est réalisé par conférence téléphonique avec vote oral confirmé par mail afin de respecter les consignes de confinement.

Résolution Fêtes des Mères/Pères : c'est juste pour les salariés !

Lors du CSEE d'Avril, une majorité d'élus dont **notre délégation CFE-CGC Orange a voté ABSTENTION** et proposé de revoir le montant bien au-delà des 60€. Ce point ne figurant pas à l'ordre du jour, **la CFE-CGC Orange a proposé une résolution qui prend en compte cette revalorisation à 100€** avec le prestataire KDOPAYS ou CADHOC.

La secrétaire du CSEE dans sa déclaration préalable nous apprend que le bureau et la commission ASC travaillaient toujours sur cette prestation. **Ah bon ! La résolution du mois dernier, c'était pour un coup d'essai ? Juste pour voir quoi !** Ainsi nous sommes traités d'irresponsables mettant à mal **les travaux « ti lamp ti lamp »** de la commission, les budgets et obligeant à « des arbitrages douloureux au détriment du social et des activités loisirs salariés ».

Pour finir par une menace à peine voilée de « revoir leur position au sein du bureau » si notre résolution était adoptée.

Analyse de la CFE-CGC

Nous pensions que le bureau avait pris acte que **notre OS était POUR** cette prestation à condition qu'elle soit **revue à la hausse**. La formation tardive du bureau, la crise Covid justifient selon cette gouvernance que cette prestation ne soit pas présentée. Oui ! C'est difficile pour le bureau, nous en avons conscience. Ce qui est incompréhensible et irresponsable dans le contexte de crise actuel, c'est de ne pas permettre à l'ensemble de salariés de bénéficier enfin d'**une prestation** que notre OS estime **juste et équitable**. Alors qu'une résolution a été présentée en avril, nous apprenons que le prestataire n'est pas validé ! Il faudra nous expliquer comment fonctionne ce bureau. **Il y a un temps pour la politique et un temps pour passer à l'action.**

Nous leur avons fait la **démonstration que le montant de 100€ était budgétairement possible** et que les 75€ annoncés en séance, en guise de parapluie, paraissaient bien « pingres » pour les salariés. Par un rééquilibrage des lignes budgétaires, et compte tenu des activités qui ne pourront être réalisées en raison du COVID, il était **important de faire un geste fort à l'adresse des salariés** qui subissent de plein fouet cette situation de crise complètement inédite. De surcroît **les prestations sont en panne depuis 5 mois !!!** **La CFE-CGC Orange a voté POUR. Nous sommes toujours au combat pour que les salariés reçoivent ce qui leur revient de droit. C'est pour cela que nous avons été élus, c'est notre réponse à leur confiance. Pour eux nous voulons l'entraide, le collectif et le partage : C'est de l'égo ça ?**

Nous avons même **proposé notre aide dans la distribution de ces chèques** dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur.

Les délégations FO et SUD nous ont suivis pour les mêmes raisons : nous devons apporter une réponse aux salariés sur les ASC. Enfin, **cette résolution adoptée à une majorité n'a pas trouvé d'échos dans le chantage fait à une délégation d'élus**. Elle doit être surtout celle qui laisse la place à discussions pour un fonctionnement raisonnable pour tous.

Résolution Prestation Solidarité 2020

Il s'agit d'une prestation de 400€ ayant pour but d'aider les salariés rencontrant des difficultés graves liées à la maladie, au décès d'un ayant droit ou au décès d'un ascendant direct et nécessitant un déplacement hors du département de résidence du salarié. Elle est cette année étendue aux salariés rencontrant des difficultés financières graves liées à un événement ponctuel et imprévisible.

Analyse de la CFE-CGC

Adoptée à l'unanimité. Nous estimons **cette aide juste pour les salariés devant subir un déplacement Métropole en cas de décès**. Nous regrettons que cette prestation ne prenne pas en compte également les salariés locaux dans les mêmes conditions. De même, quels sont les critères définissant les difficultés financières graves liées à un événement ponctuel et imprévisible ? **Nous ne manquerons pas de suivre l'état de ce budget car le bureau a déjà prévu de le revoir éventuellement.**

Résolution « Prorogation délai d'arrêté et approbation des comptes annuels 2019 »

Cette résolution adoptée par l'unanimité des élus donne trois mois supplémentaires au cabinet comptable pour l'arrêt et la validation des comptes de 2019.

Analyse de la CFE-CGC

La CFE-CGC Orange tient à rappeler que comme le précise le compte rendu comptable de l'ancienne mandature présenté en CSEE de Février 2020, tous les documents comptables ont été fournis de janvier à novembre. Cette résolution répond uniquement à l'ordonnance du gouvernement n° 2020-318 du 25 mars 2020 dans le contexte de la crise sanitaire du COVID 19, permettant de proroger de trois mois l'arrêté, la revue, l'approbation et la publication des comptes et des autres documents et informations du CSEE.

Rapport d'activité annuel 2019 de l'assistante sociale

Ce rapport nous donne un éclairage sur les missions de l'assistant social du travail (AST). L'assistance Sociale sera dorénavant accompagnée de deux membres du bureau pour l'analyse des dossiers.

Environ 10% de l'effectif de la DORM ont eu recours à l'AST soit 97 personnes et 51 personnes rencontrées pour la première fois avec une majorité d'hommes. Les domaines d'interventions évoluent. Dans l'ordre : aspect professionnel (47%) ; aspect financier (22%) ; santé, administratif & juridique (9%) et enfin logement (4 %)

Analyse de la CFE-CGC

La CFE-CGC Orange a remercié l'assistance sociale pour ses actions au quotidien sur les départements Réunion et Mayotte ainsi que pour son rapport annuel, riche et complet nous démontrant que cette activité est soutenue et en hausse sur la DORM.

Information des élus sur le projet d'adaptation de la Direction Marketing/Formation

La réorganisation de ce département répond à un objectif : être en phase avec celle de la direction métier. L'ambition est de se différencier par un NPS à 40 (Net Promoter Score); le Multiservices pour les clients ; la montée en puissance du digital, domaine très concurrencé via les canaux boutiques et espaces clients en ligne des marques low-cost. Orange doit se différencier par l'excellence de l'expérience client en s'appuyant sur le marketing de la relation client et sur le marketing des réseaux. Cette réorganisation impactera précisément 9 des 42 collaborateurs avec pour cible 43 et donc en prévision un nouveau recrutement. Passage de 4 départements à 5, le digital devient un département à part entière, pour une mise en œuvre au 1^{er} juillet 2020.

Analyse de la CFE-CGC

La CFE-CGC Orange s'est inquiétée de voir que la gestion du Multiservices que sont Orange Bank, Orange Maison Connectée, Orange Maison Protégée et paiement plusieurs fois (Pxf) sont traités par un contrat précaire. La direction nous a répondu qu'elle ne se refusait rien sur son prolongement selon les opportunités.

La CFE-CGC Orange s'interroge sur les 2 collaborateurs actuellement en mission de longue date dans cette direction. Un semble avoir trouvé sa place à la DSI sur la sécurité. L'autre mission prévue jusqu'à fin décembre doit délivrer la 1^{ere} étape du programme All IP en juillet 2020 avec les nouvelles offres.

Nous sommes surpris de constater que dans la situation cible, apparaît à nouveau le poste en mission alors que c'était une opportunité pour le faire évoluer favorablement dès juillet 2020 conformément aux engagements initiaux pris par la direction.

Vos représentants CFE CGC Orange :

[Sylvain Gadiollet](#), [Jean-François Payet](#),

[Caroline Delbarre](#), [Jean-Michel Maillot](#)

Votre représentant syndical : [Ingrid Dobarria](#)

Vous aussi vous voulez faire bouger les lignes ?

Rejoignez-nous !

Flashez ce code et adhérez à la CFE CGC Orange

Pour adhérer [c'est ici](#)



Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement sur :
<https://www.cfecgc-orange.org/do-reunion-mayotte/>



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

